



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
**BOUCHES-DU-RHÔNE**

Pôle appui aux collectivités  
Service expertise statutaire et juridique  
RM/GL/BM

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le  
Les Vergers de la Thumine  
Boulevard de la Grande Thumine  
ID : 013-251301099-20230302-CS203202317-AU  
13098 Aix-en-Provence Cedex 02

tél. 04 42 54 40 50 fax. 04 42 54 40 51

Le Président du Comité Technique/CHSCT  
placé auprès du CDG13,

**Régis MARTIN**

**Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**  
**Présidente de l'ARPE-ARB**

22 rue Sainte-Barbe  
CS 80573  
13 205 MARSEILLE Cedex 01

Aix-en-Provence, le 2 juin 2022.

Madame la Présidente,

Vous voudrez bien trouver, ci-dessous, pour information et affichage, l'extrait du procès-verbal de la réunion du Comité Technique du 24 mai 2022 organisée dans les locaux du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône concernant votre projet de création d'un établissement public de coopération environnementale ARBE en lieu et place du syndicat mixte ARPE-ARB.

Commentaires :

Le syndicat FO prend acte du changement juridique et s'interroge sur les conséquences pour le personnel en termes d'effectif, de missions et d'évolution de carrière, compte tenu de la restructuration déjà opérée depuis 4 ans au sein de cette collectivité. Il précise également que c'est une collectivité qui compte de nombreux contractuels en CDD.

Le dossier mis aux voix recueille :

- Du collège des représentants du personnel : **4 ABSTENTIONS des syndicats CGT, FO et FSU Territoriale 13.**
- Du collège des représentants des collectivités : **un avis favorable à l'unanimité.**

Par ailleurs et conformément à l'article 31 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, je vous rappelle que l'instance doit, dans un délai de deux mois, être informée des suites données à leurs avis.

Je vous remercie donc de bien vouloir honorer cette obligation réglementaire et me transmettre le cas échéant la délibération adoptée.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie  
l'expression de mes sentiments distingués.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023  
Reçu en préfecture le 10/03/2023  
Publié le 10/03/2023  
ID : 013-251301099-20230302-CS203202317-AU

**Régis MARTIN**

